



—
CONTRIBUTION
—



Fractures et coutures d'Auvergne-Rhône-Alpes avec les régions limitrophes

DECEMBRE 2025



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Dans la continuité des travaux précédemment menés sur les territoires, nourri des expertises diverses de la société civile organisée, ce rapport témoigne de la force de notre assemblée : celle de croiser les expériences, de confronter les points de vue et de proposer des analyses fondées sur la réalité du terrain.

Dans un contexte où les mobilités, les activités économiques, les usages, les attentes sociales s'affranchissent des frontières administratives et géographiques, notre responsabilité collective est d'apporter un regard lucide, exigeant et constructif sur les liens qui unissent Auvergne-Rhône-Alpes à ses régions voisines. Par ce rapport, le CESER affirme une conviction forte : la vitalité de notre grande région dépend aussi de sa capacité à coopérer, à s'ouvrir, à bâtir des alliances durables avec les territoires limitrophes.

En s'appuyant sur des exemples concrets des espaces d'interface, le CESER démontre que les coopérations interrégionales ne sont pas des concepts abstraits mais des réalités concrètes, vécues quotidiennement par les habitants, les entreprises, les collectivités et les acteurs locaux.

Les recommandations formulées dans le rapport invitent à poursuivre et structurer cette démarche et traduisent notre volonté de faire émerger une stratégie interrégionale plus lisible, plus volontariste et mieux articulée avec les initiatives locales. Identifier des bassins de voisinage, soutenir les dynamiques de terrain, organiser un accompagnement régional structuré : telles sont les conditions, selon nous, pour transformer ces territoires de « l'entre-deux » en espaces d'opportunités.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2025-25



Président de la commission

Monsieur Philippe DESSERTINE

SOMMAIRE

Introduction	7
Rappel de quelques principes relatifs aux territoires	9
Les relations interrégionales	13
La politique interrégionale de la région Auvergne-Rhône- Alpes.....	14
► Le SRADDET.....	14
► Les politiques d'intervention de droit commun.....	14
Le CESER a déjà traité depuis longtemps de problématiques interrégionales.....	14
L'axe Méditerranée Rhône Saône (axe MERS), un levier stratégique pour la compétitivité nationale.....	15
La politique interrégionale de massif.....	15
Les espaces d'interface interrégionale	17
Le concept	18
Etudes de cas	20
► Le Val du Cher.....	20
► Le Maconnais	20
► Les transports scolaires dans l'Ain.....	20
► Le Parc Naturel Régional du Haut Jura.....	21
► Le Cantal	21
► Le Rhône provençal	22

SOMMAIRE

Les recommandations du CESER	25
Recommandation 1 Identifier des bassins de voisinage territoires de projet à potentiel, en coopération au cas par cas avec la Région voisine, et suivre les dossiers.....	26
Recommandation 2 Mettre en œuvre un portage local sur initiatives du terrain, à l'échelle du bassin de voisinage.....	26
Recommandation 3 Instaurer un accompagnement par la Région, en support, avec si nécessaire l'Etat.....	27
Recommandation 4 Assurer les conditions de la réussite.....	27
Conclusion.....	28
Bibliographie.....	29
Contributeurs	30
Remerciements	32
Déclaration des groupes.....	33
Résultats des votes	39
Contacts	47



Introduction

Contexte

Cette contribution s'inscrit dans la continuité des travaux menés depuis plusieurs années par le CESER sur l'avenir des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans le souci de la construction de chaînes de valeur et d'une communauté régionale de destin .Il convient à la fois de relever des défis de court terme et de peser demain en Europe, dans la durée.

En 2020, dans sa contribution « quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes »¹, le CESER avait entrepris une longue recherche de définition de la notion de territoire et d'une méthode pour faire fructifier la richesse de la diversité des spécificités de ces territoires.

Ce travail permettait de préciser au plus près des réalités du terrain les approches régionales globales antérieures du CESER, notamment celles conduites pour faire émerger une ambition régionale , tout au long de la démarche d'élaboration et de suivi du SRADDET.

La Région n'est pas une île et interagit avec son voisinage. C'est la raison pour laquelle le CESER a choisi de poursuivre sa réflexion sur les territoires par une approche des articulations avec les espaces contigus à Auvergne-Rhône-Alpes.

La question du fait transfrontalier international avec la Suisse ou l'Italie relevant de problématiques spécifiques et faisant l'objet d'autres travaux de l'assemblée n'est pas abordée dans cette contribution.

Enjeux

Il serait utile que les synergies entre les Régions permettent de mieux valoriser l'intérêt collectif.

Depuis longtemps, le CESER a appelé au développement d'une vision à l'échelle du Grand Sud Est, comme le prévoient certains objectifs du SRADDET. Il faut en effet peser sur l'échiquier européen dont le centre de gravité a glissé vers l'Est.

Un autre enjeu n'avait pas été abordé par le CESER, celui des articulations avec les territoires limitrophes de proximité immédiate. Pour le CESER, cet enjeu mérite d'être défriché par des études de terrain.

Objectifs

Cette contribution doit permettre de dégager des pistes pragmatiques de progrès sur l'interface d'Auvergne-Rhône-Alpes avec son voisinage.

A cette fin, comment les bordures sont-elles déjà ou peuvent-elles devenir des coutures plutôt que des barrières voire des fractures ?

Comment construire un intérêt général tourné vers l'avenir, s'affranchissant des limites purement institutionnelles pour valoriser des fonctionnalités ancrées dans les réalités économiques, sociales et dans les structures mentales profondes des territoires ?

¹ CESER Auvergne-Rhône-Alpes, Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes, 75 pages, décembre 2020

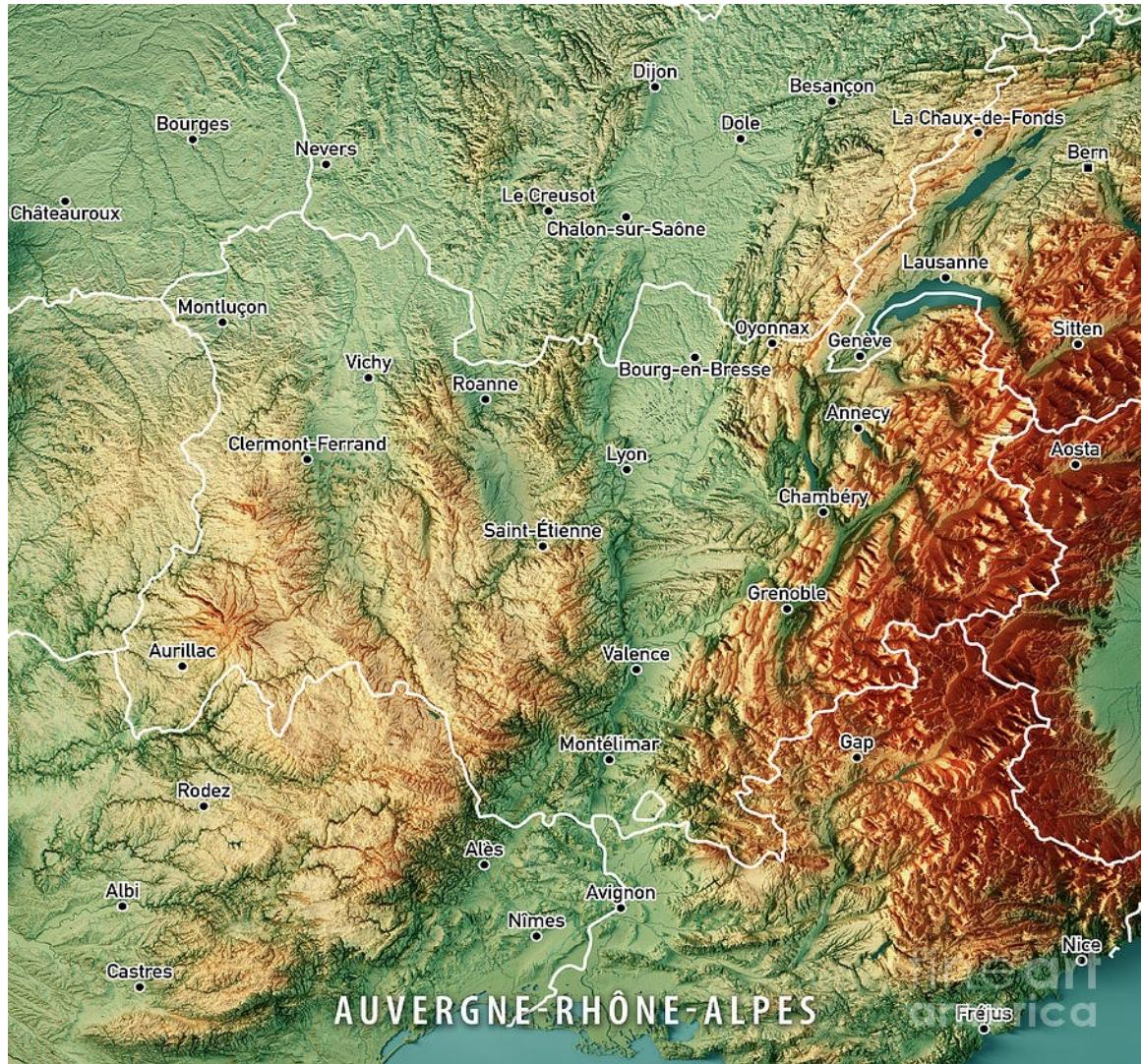
Démarche

Dans un premier temps, le CESER rappelle quelques principes qui fondent la production de territoires et de leurs articulations.

En second lieu, il examine l'actualité des relations interrégionales à large échelle.

En troisième lieu, il analyse les charnières et interfaces d'Auvergne-Rhône-Alpes avec les espaces limitrophes.

Sans rechercher aucune exhaustivité, le CESER appréhende quelques exemples de territoires ou de thèmes significatifs pour illustrer les fonctionnements actuels et apprécier les bonnes pratiques et les situations difficiles ou les échecs, avec les raisons de ces bonnes ou mauvaises fortunes.





01

Rappel de quelques principes relatifs aux territoires

De travaux antérieurs du CESER, complétés par ceux de 2025, il ressort plusieurs principes.

Dans sa contribution de décembre 2020 « Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes »,² le CESER a validé une définition du territoire centrée sur la construction humaine

Un territoire se définit comme un espace de production de l'humain sur la base des forces et projets d'acteurs en réseau. Le territoire, s'il est bien sûr inscrit dans la géographie physique, est un espace produit culturel. Il est caractérisé par une sorte d'ADN.

Dès lors, le périmètre de ce territoire espace d'action caractérisé par des marqueurs, un ADN, peut être fort variable, comme l'ont bien montré les nombreuses études de cas présentées. Ainsi une ville comme Vaulx en Velin ou une ex-Région comme l'Auvergne sont définies chacune comme un territoire avec son ADN respectif.

L'important pour un territoire, c'est la capacité collaborative plus ou moins grande de ses acteurs pour bâtir un projet de développement.

Ces travaux de 2020 ont validé une autre contribution de 2015 sur le fait métropolitain et le fait régional³: le CESER avait souligné combien c'est la capacité de souplesse pour satisfaire une stratégie de territoire qu'il convient de privilégier plutôt que la recherche de périmètres institutionnels pertinents, lesquels demeurent toujours des mythes.

Le territoire espace de projet suppose une ingénierie de projet.

Dans une contribution spécifique de décembre 2021 « une ingénierie de projet au service des territoires »⁴, le CESER a montré combien l'ingénierie de projet de territoire constitue un prérequis à considérer comme un investissement pour l'avenir.

Il a rappelé le caractère essentiel :

- D'« entrepreneurs de territoire » portant une ambition et pensant une trajectoire dans le temps long
- D'une notion souvent oubliée, celle de la maîtrise d'usage du projet par les utilisateurs, à associer et combiner dès le départ avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Tout territoire a un avenir et peut créer de la richesse dès lors que ses acteurs se prennent en charge.

L'exemple du Roannais est probant : malgré la crise ou à cause d'elle, un engagement conjoint de tous, élus ou non élus, entreprises ou syndicats, a permis dans les années 2010 de quitter des productions traditionnelles pour se positionner sur du haut de gamme collant à la demande, évitant des délocalisations.

Un territoire ne peut plus vivre sans considérer le réseau qui le relie aux autres

Le temps des territoires figés et des populations sédentaires est révolu. Les espaces de la vie socioéconomique ne peuvent pas être enfermés dans des bassins étanches de vie ou d'activité.

Il ressort combien une condition de la vie des espaces est désormais leur interconnection.

Dans les années 2010, le CESER Rhône-Alpes a longuement démontré qu'un territoire est un système dynamique qui n'a pas d'autre issue que de faire système dans un cadre de « management territorial »⁵. Il s'agit pour le territoire d'« avoir la main » pour gérer l'organisation de l'espace de manière dynamique et évolutive de façon à bâtir une vision stratégique, anticipatrice et partagée.

Faire réseau est une clé de la création de valeur. Pierre VELTZ, Professeur à l'Ecole Nationale des ponts et Chaussées et à Sciences Po, estime que le monde contemporain est celui de l'économie relationnelle.

Une contribution sur l'articulation d'une Région avec ses territoires limitrophes a tout son sens.

²CESER Auvergne-Rhône-Alpes, Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes, 75 pages, décembre 2020

³CESER Rhône-Alpes, Fait métropolitain et fait régional en Rhône alpes, 70 pages, décembre 2015

⁴CESER Auvergne-Rhône-Alpes, Une ingénierie de projet au service des territoires, 42 pages, décembre 2021

⁵CESER Rhône Alpes, Pour un management territorial en Rhône-Alpes. Quelle dynamique de projets structurant l'aménagement du territoire. 52 pages, décembre 2011

Un projet de territoire est solide dès lors qu'il s'ancre dans un imaginaire partagé

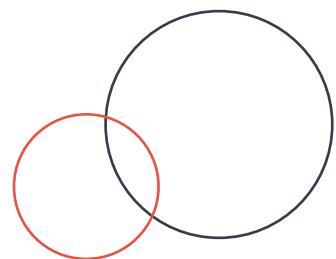
C'est le rêve d'Icare qui a motivé l'homme pour voler. Nicolas MILLET, vice-président de la société d'économie politique de Lyon, intervenant devant la commission, souligne toute l'importance des modèles mentaux, des croyances, des désirs, de l'imaginaire et l'inconscient. Ils sont comme le socle souvent invisible d'un iceberg supportant un projet. Sans ces fondamentaux à partager entre territoires mais non exprimés, inscrits dans le temps long, le réseau des territoires est bien fragile. Les coutures entre territoires ont peu de chance de résister très longtemps si elles ne sont pas incarnées dans des réalités historiques qui ancrent l'imaginaire du territoire. C'est une affaire de différenciation , de stratégie sur mesure avec les acteurs locaux , de vivre ensemble, et non pas de solutions standardisées par des normes plaquées, finalement contreproductives et rejetées. Nicolas MILLET oppose les territoires creusets où on développe l'échange et les territoires écrins où on les reçoit passivement.

Mathias BERNARD, Professeur d'histoire à l'université Clermont Auvergne, a souligné aussi l'importance du temps long pour asseoir une appropriation par les populations. Les départements ont été assemblés de manière hétéroclite voici deux siècles. Les exemples de l'Allier et de ses trois territoires ou encore des Pays de l'Ain montrent bien les dissemblances internes aux Départements construits par décision parisienne pour effacer les circonscriptions par ailleurs fort enchevêtrées des généralités fiscales et des gouvernements militaires. Pour autant les briques départementales bicentenaires demeurent appropriées par les populations davantage que les très jeunes Régions.

La charnière entre deux Régions est donc plus ou moins solide selon le lieu, la combinaison de son héritage historique dans le temps long et de sa capacité à innover par le projet.

Ainsi à titre d'exemple, en matière gastronomique, l'association est devenue une évidence dans les Glorieuses de la Volaille de Bresse entre Louhans (Saône et Loire) et les trois villes de l'Ain que sont Bourg, Montrevel et Pont de Vaux. Tel n'est pas le cas entre Dijon et Lyon qui ont échoué toutes deux sur leur projet de cité de la gastronomie par manque de coopération.

De fait le CESER souligne depuis longtemps comme Olivier BOUBA OLGA, professeur de géographie de l'Université de Poitiers, combien c'est par ses spécificités locales, ses traditions, son savoir-faire, ses racines culturelles qu'un territoire peut valoriser des ressorts de développement.







02

Les relations interrégionales

La politique interrégionale de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région intervient à l'échelle interrégionale à plusieurs titres.

► Le SRADDET

Elle affiche en premier lieu une volonté de cadrage général dans le schéma régional SRADDET Ambition Territoires 2030⁶ qui fixe des objectifs à 2030 et certaines dispositions -dites « règles générales » - s'imposant aux documents d'urbanisme.

Dans le rapport d'objectifs, avec obligation juridique de « prise en compte » par les décideurs, l'objectif général 3 vise à inscrire le développement régional dans les dynamiques interrégionales, transfrontalières et européennes.

Pour la coopération interrégionale, trois points ressortent :

- Le soutien aux grands projets de liaisons supra régionales. Il s'agit de défendre le Grand Sud Est dans un contexte de décentrement par rapport aux corridors européens.
- Exploiter le potentiel des fleuves.
- Valoriser le corridor européen Rhône Saône et la performance des ports.

Une des déclinaisons du SRADDET se traduit par un appui de la Région à la logique d'axe logistique Méditerranée-Rhône-Saône, à travers une adhésion à l'association Medlinkports et la participation au Comité de coordination interportuaire et logistique animé par l'Etat. Les politiques transversales de fleuves et massifs

La Région est aux côtés de l'Etat coordinatrice de politiques d'intervention en faveur de deux types d'espaces interrégionaux, les fleuves Rhône-Saône et Loire, et les trois massifs des Alpes, du Jura et du Massif central. Ces politiques font l'objet de cinq volets interrégionaux des contrats Etat-Région (CPIER) auxquelles chaque Région apporte sa contribution financière par convention. Elles sont également éligibles au FEDER dont les Régions sont autorité de gestion.

► Les politiques d'intervention de droit commun

La Région intervient de manière directe dans certaines de ses politiques de droit commun telles que les transports. Il s'agit par exemple d'assurer l'exploitation des services TER interrégionaux, des services autocars interurbains et des services de transports scolaires pour les lycées. Ceci s'établit par des conventions de Région à Région.

Le CESER a déjà traité depuis longtemps de problématiques interrégionales

Consulté dans le cadre de ses obligations légales, le CESER s'était exprimé sur les schémas de massif lors de leur élaboration.

Il s'est par ailleurs positionné à maintes reprises sur l'intérêt de prendre en considération une logique Grand Sud Est, notamment dans ses avis sur le SRADDET. Il a maintes fois alerté sur le dépôt du centre de gravité européen vers l'Est qui risque de marginaliser l'axe Rhône-Saône.

Constatant parallèlement une déprise progressive des grands acteurs (Etat avec la disparition de la DATAR, Régions moins mobilisées sur le plan Rhône, chambres consulaires perdant l'outil de l'office inter consulaire des transports,...), il a appelé dans ses différents avis de 2017⁷, 2018⁸, 2019⁹ sur le SRADDET à ce que les forces vives du Grand Sud Est retissent les fils et s'allient pour une nouvelle ambition Grand Sud Est.

Le CESER a souligné en effet combien c'est la capacité à dialoguer en confiance et à s'unir à cette échelle interrégionale qui permettra aux acteurs de l'axe Rhône-Saône de peser sur l'échiquier européen avec une masse critique.

Il a conduit avec les autres CESER des travaux communs sur les transports et sur le fleuve. En 2013, il présentait une contribution commune adoptée par les cinq CESER du Sud Est pour un grand projet européen de grande vallée Rhône-Saône¹⁰. Il produisait aussi une contribution spécifique sur la culture du fleuve Rhône. Plus récemment en 2023, les CESER Bourgogne Franche Comté, Auvergne Rhône Alpes et Sud, en liaison avec le CESER Occitanie pour le canal du Rhône à Sète, ont adopté une contribution commune sur le fret fluvial.¹¹

⁶ Région Auvergne -Rhône-Alpes, Ambition Territoires 2030 SRADDET rapport d'objectifs, avril 2023, 234 pages

⁷ CESER Auvergne-Rhône-Alpes, Le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes : ambitions et défis, Juillet 2017

⁸ CESER Auvergne-Rhône-Alpes, Ambition Territoires 2030, 7 clés pour réussir, 47 pages, juillet 2018

⁹ CESER Auvergne-Rhône-Alpes, SRADDET- Faire du schéma régional une vision d'avenir, juillet 2019

¹⁰ CESER Rhône-Alpes, CESER Provence Alpes Côte d'Azur, CESER Languedoc Roussillon, CESER Bourgogne, CESER Franche Comté, Plan Rhône au-delà de 2013, Proposition des CESER du Sud Est, 24 p., octobre 2012

¹¹ CESER Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Sud Fret fluvial Rhône-Saône enjeux et problématiques Expression commune, 56 p., juillet 2023

L'axe Méditerranée Rhône Saône (axe MERS), un levier stratégique pour la compétitivité nationale

A l'initiative de l'Etat, est engagée une démarche interrégionale de fédération des acteurs logistiques sur les trois ports maritimes de Marseille Fos, Toulon et Sète, les ports fluviaux de l'axe fluvial, les opérateurs tous modes et les acteurs publics de façon à proposer une offre de services à la hauteur de l'enjeu international de la demande des chargeurs.

Plus que seulement une chaîne logistique physique, il est recherché une chaîne d'approvisionnement articulant les flux physiques, les flux d'information, les flux financiers, en bref la « Supply Chain » décisive pour permettre la compétitivité de l'axe. Elle est une condition indispensable au cœur des logiques de l'industrie.

Le CESER a souvent rappelé combien les flux européens sont massivement orientés vers les ports de la Mer du Nord (Hambourg, Rotterdam, Anvers) et l'axe rhénan, attirant souvent par leur compétitivité les chargeurs de l'axe Rhône Saône.

Sous la conduite de la Préfète de Région Préfète de bassin, qui anime un Comité de coordination interportuaire et logistique, la démarche interrégionale Méditerranée-Rhône Saône vise à une synergie des acteurs publics et privés pour être capable de se projeter sur une vision et la rechercher par un schéma d'ensemble de la Supply Chain et des actions opérationnelles pour convaincre les chargeurs.

Cette démarche repose sur quatre points, selon Romain MAILLOT, délégué général en charge du dossier auprès de la Préfète :

- Massifier les flux ferroviaires et fluviaux pour décarboner.
- Planifier pour concilier réindustrialisation et stratégie nationale bas carbone.
- Décentraliser en veillant à coller à la demande d'entreprises indifférentes aux contingences de chaque acteur local et régional.
- Assurer un maillage d'offre adaptée d'entrepôts logistiques dans un contexte de contradiction entre les attentes de sobriété foncière ou les normes de sécurité et la saturation préoccupante du parc logistique. Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième Région en plus forte tension de la demande logistique placée.

D'ores et déjà les acteurs regroupés dans l'association Medlinkports ont mis en œuvre un observatoire de l'offre foncière portuaire. Le chantier d'un observatoire des flux de l'axe est lancé, avec les limites liées à la connaissance des origines-destinations. Des

projets privés de mutualisation interrégionale existent. Une nouvelle gouvernance des ports fluviaux s'est mise en place sur le Rhône avec de grands opérateurs privés (ex Rhenus, CMA CGM), engageant une dynamique ambitieuse de trafic. La digitalisation des chaînes logistiques (Cargo Community system) se développe. Beaucoup reste à faire pour coordonner les intervenants, simplifier, fluidifier les passages, fiabiliser les opérations, assurer la confiance et les engagements.

Les collectivités publiques peuvent-elles également engager une démarche interrégionale :

- pour sanctuariser le foncier des zones logistiques, question cruciale pour le temps long ?
- pour mutualiser les efforts des Régions dans leurs compétences en matière de développement économique ou de transition énergétique ? Ce n'est pas simple dans la mesure où la Région Sud cofinance le fret, alors que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté à l'unanimité le 20/10/2022 un vœu soulignant en matière ferroviaire que l'investissement de matériel roulant est son seul domaine de compétence.

La politique interrégionale de massif

C'est en 1985 qu'a été adoptée la première loi de différenciation territoriale, la loi Montagne, de façon à appliquer la loi de manière différente compte tenu des spécificités montagnardes à accompagner.

Chacun des trois massifs comporte un comité de massif avec une coprésidence Etat-Région. Les comités de massif des Alpes et du Massif central sont coprésidés par Auvergne-Rhône-Alpes ; le comité de massif du Jura étant copréside par Bourgogne France Comté. Si la coprésidence Etat est assurée par le Préfet de Région, c'est le Commissaire de massif qui l'assiste, et gère le programme national de massif.

La construction de la politique de massif est ascendante. La place des acteurs locaux est en effet essentielle : dans un comité de massif tel que celui du Massif central, siègent 89 acteurs du territoire et la Préfète coordonnatrice de massif.

Les programmes de massif représentent une enveloppe de crédits qui sont par nature limités à compléter des dispositifs existants sur des projets qui n'ont pas trouvé de financement. Par ailleurs, ils sont orientés surtout vers les territoires les plus éloignés de l'ingénierie.

L'exemple du Massif central a été présenté en commission par M Paul Henry DUPUY, commissaire de Massif central. Sur 85 000 km² (taille de l'Autriche) et 4 Régions entre Auxerre et Carcassonne, deux

programmes sont prévus pour 2021-2027:

- Un programme national de 216 M€ dont 53 M€ Etat et 53 M€ Régions avec clés de répartition selon la population
- Un programme FEDER de 40 M€ géré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte des autres Régions.

Le territoire du Massif central est marqué par un paysage agricole et forestier homogène élément d'attractivité, une part importante d'emplois industriels, un souci de reconquête démographique, une bonne structuration des acteurs à l'échelle massif. Stockage de carbone, tourisme durable (ex :hébergements près des lacs), mobilités sont des mesures phares.

A noter que douze Parcs naturels régionaux sont présents dans le massif en bonne collaboration avec l'outil massif qui permet une diffusion large très rapide.

Les représentants de l'Etat et de la Région ont souligné la facilité et la fluidité des relations interrégionales sur des unités géographiques fédératrices et spécifiques telles que les massifs ou les fleuves. C'est une bonne pratique d'accompagnement en ingénierie et d'action interrégionale qui demeure peu connue et peu usitée.

Il est à noter aussi avec l'implication des commissaires de massif l'importance d'un animateur de haut niveau incarnant la politique, mettant en réseau et capable de trancher.



03

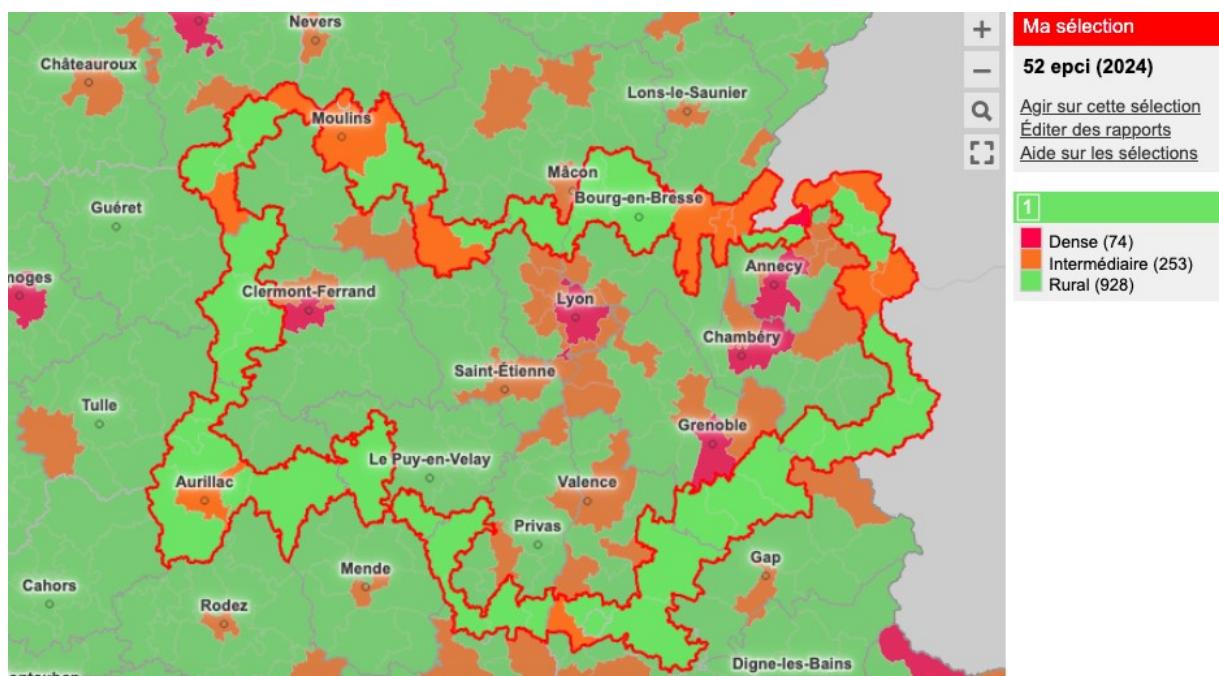
Les espaces d'interface interrégionale

Seront examinés le concept puis des études de cas

Le concept

Laurent RIEUTORT, Professeur de géographie à l'Université Clermont Auvergne, directeur de l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du développement des territoires (IADT) apporte un éclairage fort utile sur ces espaces.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 52 EPCI sont en lisière de la Région, ce qui représente 1,6 million habitants et 600 000 emplois. Une partie d'entre eux sont positionnés sur la frontière internationale France/Suisse ou France/Italie et ne seront pas analysés ci-après.



Les établissements publics de coopération intercommunale en lisière d'Auvergne-Rhône-Alpes

Source : carte IADT Auvergne-Rhône-Alpes

Ces espaces d'interface, marches ou espaces charnières subissent les contraintes ou agissent sur les dynamiques de développement des régions qu'ils relient.

Selon la gouvernance, ils sont des fractures ou des coutures. Ce sont parfois des limites marqueurs avec une identité forte voire des fronts, dans la confrontation. Dans d'autres cas ce sont des confins. Dans d'autres encore ce sont des passages jouant pleinement l'intégration.

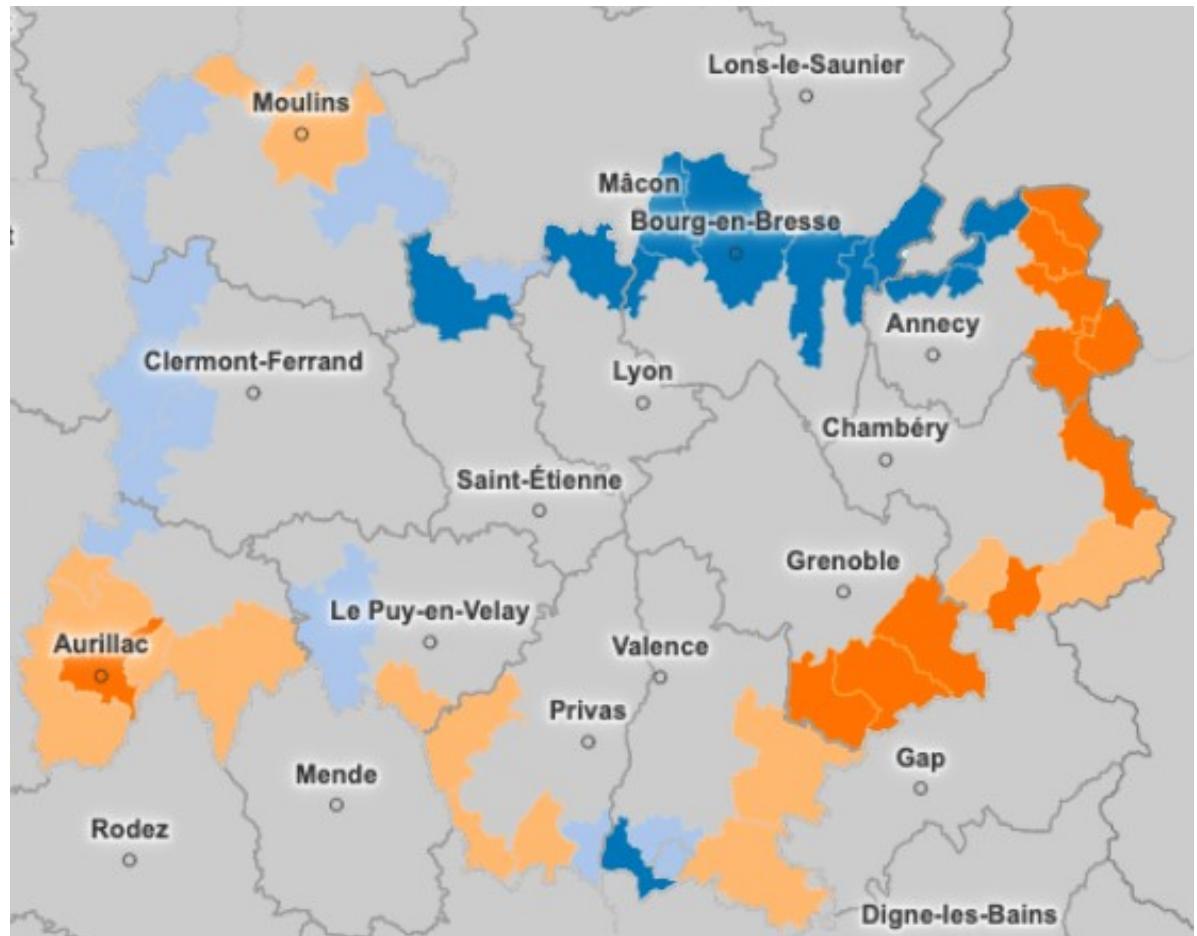
A partir d'une trentaine d'indicateurs, Laurent RIEUTORT propose quatre types de territoires d'interface :

- Des territoires urbains et dynamiques, du Chablais au Roannais, et le Tricastin.
- Des territoires ruraux productifs mais fragiles, dans le Brionnais, le Bourbonnais, le Puy de Dôme,

la Margeride, la Drome provençale

- Des territoires urbains et touristiques à forte économie résidentielle dans les Savoie ou l'Oisans
- Des territoires ruraux vieillis en perte démographique dans les Baronnies, la Maurienne, les Cévennes, le Cantal.

Types de territoires d'interface



Carte IADT Auvergne Rhône Alpes

Territoires urbains et dynamiques (flux, créations d'entreprises)

Croissance population et SM+ (cf. poids des pop. étrangères), revenus élevés (cf. cadres sup.) mais avec des inégalités (cf. ouvriers)

Territoires ruraux productifs (agricoles/industriels) mais fragiles

Pertes démographiques, revenus faibles, peu de diplômés, chômage élevé, logements vacants

Territoires urbains et touristiques à forte économie résidentielle

Poids du tertiaire et des employés, gains en emplois, plus jeune (cf. SN), poids des diplômés

Territoires ruraux résidentiels, parfois urbains / périurbains mais vieillis

Pertes démographiques malgré SM+ au sud, poids des résidences secondaires, équipements en services

Etudes de cas

Le CESER a procédé à neuf auditions pour appréhender des expériences dans différents territoires charnières d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- Au Nord-Ouest, le Val du Cher et Pays de Montluçon
- Au Nord, le Maconnais
- Au Nord Est, le Haut Jura
- Au Sud-Ouest, le Cantal
- Au Sud, le Rhône provençal

► Le Val du Cher

Philippe CHARVERON, maire de Reugny, 1^{er} vice-président du CESER, indique que cette interface est un réel bassin de vie. La rivière Cher structure l'économie locale et la vie quotidienne à l'interface de trois Régions Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, la vie économique fonctionne également à cette échelle, comme le montre l'aéroport oublié de Lépaud (Creuse) utilisé par SAFRAN qui est l'aéroport de Montluçon. La gare de Montluçon, jadis étoile à neuf branches, a du potentiel pour une reprise pour les TER, pour la liaison avec Paris et à la faveur du projet d'exploitation de lithium. Un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays de la vallée de Montluçon et du Cher reprend cette logique d'axe fluvial.

Il existe de fait une frontière invisible née de la coupure administrative .

Il a été envisagé de créer un département du Haut Cher polarisé sur Montluçon (Allier), Auzances (Creuse) et St Amand Montrond (Cher). Il en fut décidé autrement en 1790 voici deux siècles. Dans l'Allier, les bassins de Montluçon, Moulins et Vichy fonctionnent de fait avec une faible collaboration.

Or la frontière administrative est sensible. Les informations culturelles passent mal à quelques kilomètres de distance. On constate de fortes carences pour les relations appelant des soutiens publics, alors que les échanges économiques sont indifférents aux découpages administratifs. Saint Vit, commune du Centre Val de Loire, a dû quitter la communauté de communes de Vallon Sully (Allier). Les procédures diffèrent de part et d'autre de la limite et la vie publique s'organise en s'ignorant.

L'idée d'un réseau de villes Montluçon-Bourges-Vierzon est demeurée sans lendemain. La frontière administrative constitue un handicap qui vient compliquer le rebond sur des atouts liés à une tradition industrielle ancienne mais lourdement mise à l'épreuve depuis un demi-siècle.

► Le Maconnais

Jean Patrick COURTOIS, maire de Macon et président de la communauté d'agglomération Maconnais Beaujolais Agglomération (Région Bourgogne Franche Comté) souligne la relation constante Macon-Lyon (ex-Université, TER). Le développement économique de Macon repose sur sa capacité à valoriser sa proximité du territoire de compétences lyonnaises (numérique, nucléaire, biomédical, ...) avec des atouts relatifs au coût plus abordable du logement, au cadre de vie, à l'offre culturelle et sportive, au parking et à la l'accès facile à la gare TGV de Macon Loche... La Communauté d'agglomération aménage en priorité des espaces verts pour attirer les entreprises, avant même de développer leur accueil par des espaces industriels.

Il estime qu'interconnecter des bassins de vie crée de la valeur. Une délibération avait été prise pour mettre en place avec Lyon un pôle métropolitain aujourd'hui abandonné.

Si la couture est importante au plan économique et social de part et d'autre de la limite administrative, la fracture est sensible en matière de gestion administrative. Un EPCI interrégional tel que celui du Maconnais (intégration de St Laurent sur Saône commune de l'Ain) oblige à doubler les démarches sur les compétences transférées, même sur des politiques relevant de l'Etat parfois appréhendées différemment d'une préfecture à l'autre. Selon M COURTOIS, il faut activer les contacts entre administrations en surpassant l'effet des limites par davantage de pragmatisme. Ainsi un dispositif unifié de gestion de crise fait défaut par exemple pour faire face à une pollution de la Saône indifférente aux frontières. De même la délivrance des diplômes dans des villes différentes, les autorisations de dragage, ... donnent lieu à des décisions parfois absurdes et incohérentes. A titre d'exemple, alors que des graviers avaient été extraits pour aménager un bassin d'aviron avec la commune voisine, une interdiction par l'Etat de les utiliser localement à nécessiter d'importer des produits similaires par camions depuis le Jura !

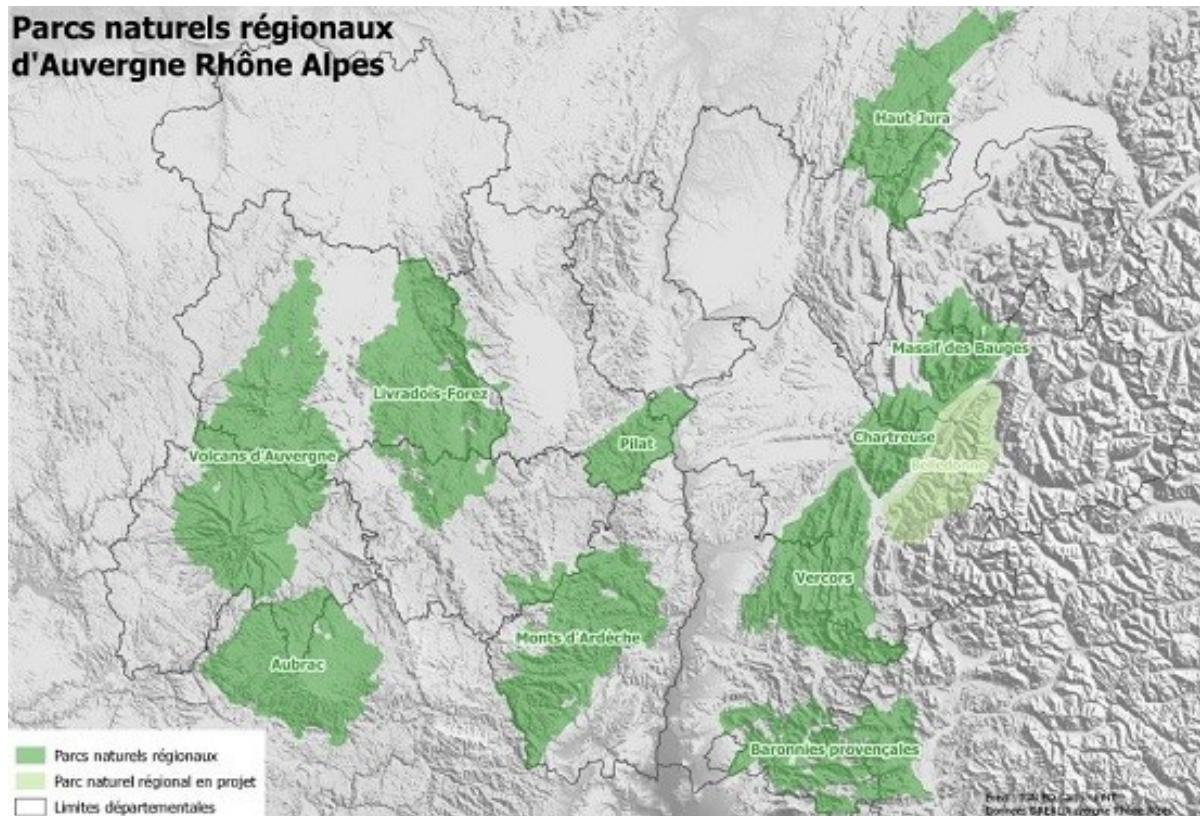
La communauté d'agglomération ressent en outre un manque de politique régionale ou départementale adressée spécifiquement aux zones limitrophes sur quelques sujets clés (ex pompiers, enseignement, recherche, santé).

► Les transports scolaires dans l'Ain

L'impact de la frontière avec le Jura ou la Saône et Loire est limité. Les bassins de vie sont bien pris en compte par conventions de gestion entre les Régions pour les 50 élèves de Saint Claude orientés vers Oyonnax comme pour les 1 100 élèves de l'Ain scolarisés à Macon. La relation de voisinage fonctionne bien.

► Le Parc Naturel Régional du Haut Jura

Sur 10 PNR gérés par Auvergne-Rhône-Alpes, trois sont interrégionaux : Aubrac ; Baronnies ; Haut Jura.



Le PNR du Haut Jura est situé entre Bourgogne Franche Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse. Il joue un rôle central dans l'articulation des projets sur le territoire du massif. La transversalité entre thématiques et son action multi-échelle le caractérisent.

Le comité syndical de 185 délégués fédérant l'ensemble des collectivités permet une synergie efficace pour le service de 78 000 habitants. Les deux Régions, dont la gestion des PNR est une des plus anciennes compétences, sont très présentes (un quart du budget) avec une relation particulièrement fluide.

C'est au moment de la révision de la charte, un processus de 4 ans, que la discussion entre Régions est intense. Cette charte est fortement intégratrice, avec un commissariat de massif facilitateur.

Le PNR permet une vision stable et durable pour le territoire (15 ans). C'est une structure de dialogue inscrite dans la continuité politique.

Ses actions sont centrées sur la mobilité, le développement économique, les patrimoines naturels et culturels, le paysage et l'urbanisme, la transition énergétique.

Le syndicat mixte portant le PNR du Haut Jura est un outil d'ingénierie intégrateur d'objectifs multiples, mutualisant les énergies sur un SCOT interrégional, un Pays dans le Jura, la gestion de l'eau (GEMAPI), l'accès aux fonds européens Leader, Life, Interreg. C'est un creuset de discussion et de mise en cohérence entre Régions, avec la Suisse à travers arcjurassien.org, avec le Comité de massif, avec les SCOT voisins tels que celui du Genevois français.

Le Cantal

Les transports scolaires gérés par la Région

Ils concernent quelques centaines d'élèves. Les relations d'Auvergne-Rhône-Alpes sont complexes avec la Région Occitanie, la Région Nouvelle Aquitaine et la communauté de Decazeville, laquelle est autorité organisatrice de mobilité locale. On applique des conventions de réciprocité entre autorités organisatrices. La tarification appliquée est celle du domicile de l'élève. De nombreux petits véhicules sont utilisés.

Dans cette zone escarpée, les logiques de vallée sont privilégiées, avec une sorte de mercato organisé par

chaque territoire pour sauvegarder son école dans un contexte de déprise. A titre d'exemple, des cantaliens vont au collège de Saint Chély d'Apcher (Lozère) plutôt qu'à Saint Flour (Cantal) et des lozériens du Nord Aubrac vont dans les collèges de Chaude Aigues (Cantal). L'école de Saint Martin sous Vigouroux (Cantal) fermant, les élèves partent en Aveyron plutôt qu'à Pierrefort (Cantal).

Une sous-préfète régulatrice des relations interdépartementales

La Commission a auditionné Elodie MAREAU, sous-préfète chargée de mission du Cantal, en charge du développement économique. Comme c'est le cas de la part de quelques sous-préfets en France, son rôle consiste à appuyer les acteurs locaux du Cantal.

Pour la politique nationale Territoires d'industrie une collaboration existe entre trois départements, avec pour chacun un copilotage Etat-élu-acteur économique. La sous-préfète permet d'éviter une superstructure pour faciliter les articulations entre pratiques parfois différentes même dans l'application des règles de l'Etat (ex pour le risque incendie, arrêtés de prévention et interdiction des feux). Le dispositif permet de mutualiser les réseaux d'acteurs et d'accroître la part de marché par exemple dans la filière bois favorisant ainsi la dynamique économique et la

création de valeur.

Dans les territoires de bordure, des enjeux économiques ressortent en matière d'énergie ou de gestion de l'eau. Or on trouve peu de dispositions facilitantes pour gérer les « effets de bord » dans les politiques régionales ou départementales. Les bonnes pratiques pourraient être capitalisées dans un observatoire des effets de bord.

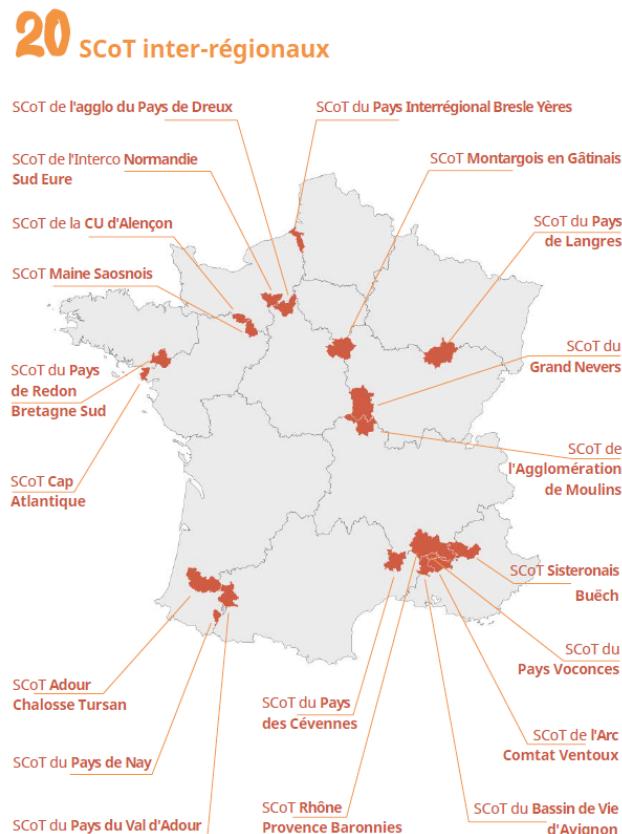
Selon Mme MAREAU, la maille intercommunale est l'échelon le plus adapté pour gérer cette question en construisant l'intérêt collectif sur les réalités locales. Une association d'intercommunalités frontalières devrait être encouragée.

► Le Rhône provençal

Un outil d'urbanisme, le SCOT interrégional Rhône Provence Baronnies

Les schémas de cohérence territoriale , répondant à la loi SRU du 13 décembre 2000,sont des documents d'urbanisme initiés librement par les élus pour déterminer sur un assez large territoire et à long terme une organisation de l'espace et un projet local.

En France, 20 SCOT ont un caractère interrégional dont huit en Auvergne-Rhône-Alpes



Le SCOT Rhône Provence Baronnies, à cheval sur Drôme, Ardèche et Vaucluse, en cours d'élaboration, a été initié en 2021 sur le groupement de 8 EPCI et 20 bassins de vie. Sa directrice Mathilde ROLANDEAU a indiqué que c'est un outil destiné à dégager une règle du jeu commune pour 20 ans (2028-2050). Il s'agit pour des élus qui ne se connaissaient pas de choisir peu à peu leur destin pour ne pas le subir. 60 % des communes n'ayant aucun document d'urbanisme et relevant du règlement national d'urbanisme, le SCOT joue un rôle essentiel d'acculturation.

Le SCOT décline les deux SRADDET des Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes avec plusieurs thèmes interrégionaux : foncier ; EPR du Tricastin ; eau ; gares.

La relation Drôme-Vaucluse vue par des acteurs économiques

La complexité administrative liée à des pratiques de Régions différentes conduit parfois certains à abandonner des projets, d'autres à persévéérer. Il faut adopter de fait une position forte en choisissant l'optimum d'une des deux collectivités, ou en inventant des passerelles dans une démarche constructive et volontaire.

Dans le domaine agricole, selon Jean-Pierre ROYANNEZ, Président de la Chambre d'agriculture de la Drôme, trois thématiques sont prégnantes :

- Le lavandin en mévente depuis l'entrée sur le marché des produits du bassin parisien. Du fait de règles d'aides régionales différentes, les demandes de la Profession sont sans suite ;
- La viticulture. Sur ce sujet clé un sous-préfet régulateur serait souhaité pour aider à l'harmonisation des arrêtés préfectoraux, les taxes foncières départementales, les gestions différentes du FEADER selon la Région, la multiplicité des partenaires.
- L'eau, sans laquelle la valeur agricole disparaît peu à peu. L'attente de cohérence est forte.

La nomination d'un sous-préfet pour plusieurs années sur cet enjeu fort serait appréciée. Ce fut le cas pour l'accompagnement et la reconversion des arboriculteurs ayant subi l'infection des arbres fruitiers à noyau par le virus de la sharka.

Des arrêtés préfectoraux sécheresse diffèrent sur une même rivière. Il en va de même entre directions régionales de la même agence de l'eau, au détriment des cultures et de la biodiversité.

Concernant les canaux d'irrigation, les pratiques des Régions sont distinctes : une Région pilote de la société du canal de Provence et une sans force de frappe.

Un animateur a été recruté par les acteurs de terrain pour coordonner l'association syndicale autorisée (ASA) du canal de Carpentras et le syndicat d'irrigation de la Drôme, mais Régions et départements financeurs réorientent le projet par rapport aux attentes agricoles.

En matière touristique, selon M Dominique BESSON ancien président de l'Office de tourisme, les avantages de la combinaison de territoires ressortent davantage comme une plus-value. **Ceci permet de réduire des lourdeurs de gestion et de faciliter des mutualisations** (ex écogardes). Le PNR des Baronnies a également joué un rôle de valorisation touristique.

La relation Drome Vaucluse dans la communauté de communes Enclave des papes Pays de Grignan (selon Pierre André VALAYER président de la communauté de communes et Jean Louis MARTIN maire de TAULIGNAN)

L'attachement des populations à l'enclave, par suite d'une identité historique forte des Etats pontificaux, est considéré comme un fait indiscutables.

Le fonctionnement de l'EPCI est compliqué par les doubles circuits administratifs et de validation avec deux départements et deux Régions, avec des taux d'aide différents. Pour le très haut débit, l'aide perçue dans le Vaucluse a été beaucoup plus forte, dans un rapport de 1 à 3 par prise. Pour les transports scolaires les élèves du Vaucluse payaient un abonnement mais pas ceux de la Drôme avant alignement depuis la rentrée 2024-2025. Pour les appels d'urgence médicale, le choix de l'hôpital de destination est fait selon le département et non pas selon la proximité ; ceci conduisant parfois à des transports absurdes.

Cependant, dès que le dialogue s'instaure, les problèmes se résolvent. Ainsi la maison de services publics de Taulignan bénéficie à tous, et la gestion des déchets fonctionne bien.

Le rôle de la conférence des maires est essentiel.

La double appartenance régionale est vécue aussi comme un atout : elle permet la montée en compétence

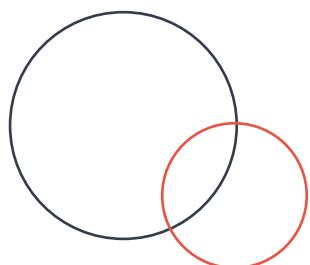
- en professionnalisant mieux les équipes fusionnées, formées sur le standard le plus complexe
- en recherchant le conseil de plus haut niveau et des réseaux plus importants.

Globalement, l'appartenance de l'intercommunalité à deux Régions, formulée en vigueur dans une centaine d'EPCI français, est vécue dans l'Enclave des papes pays de Grignan à certains égards comme une contrainte mais surtout une richesse née de la collaboration entre acteurs de terrain.

Pour conclure sur les problématiques d'espaces d'interface en bordure d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les quelques exemples présentés montrent que ces espaces sont les lieux de préoccupations similaires de part et d'autre de la limite administrative et que leurs habitants développent un même sentiment d'appartenance. **On peut donc parler de bassins de voisinage** autour de la limite entre deux Régions qui peuvent développer des politiques différentes.

Ces bassins de voisinage génèrent des problématiques spécifiques complexifiées par la coexistence de politiques différentes et par l'organisation administrative des territoires. Pour autant, les solutions apportées constituent en retour des atouts qui méritent d'être reconnus par les Régions limitrophes et valorisés au bénéfice de l'intérêt général.





Les recommandations du CESER

Le CESER ne reviendra pas sur le fait que l'idée de relancer une ambition interrégionale demeure relativement en devenir, hors de toute compétition entre Régions. ... Ceci malgré le succès indéniable de certaines démarches telles que :

- celle de l'axe Méditerranée-Rhône Saône sur la Supply Chain, au-delà de la seule logistique,
- celles sur les schémas de massifs ou les plans Rhône Saône et Loire; lesquels trouvent une véritable déclinaison opérationnelle jusqu'en 2027 dans des contrats de plan interrégionaux.

La dynamique de coopération devrait être relancée entre deux Régions par le projet des jeux olympiques et paralympiques d'hiver dans les Alpes. Ceci constituerait un champ d'expérimentation de bonnes pratiques. Le CESER entend examiner ce dossier prochainement.

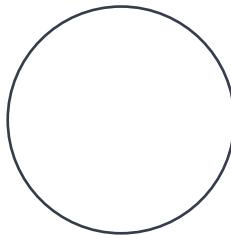
Pour l'heure, dans la présente contribution, le CESER cible ses recommandations pour bâtir aux côtés des politiques régionales thématiques une politique régionale opérationnelle de bassins de voisinage dans les marches d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Comment en faire des territoires où la difficulté se transformerait en opportunité ?

Il s'agit de mettre en œuvre une approche à deux niveaux, respectant le principe de subsidiarité dans une logique ascendante pour faire éclore des projets portés localement

Un niveau **régional** d'identification des territoires concernés, des projets proposés par les acteurs locaux, d'aide et de support aux projets, de suivi qualitatif basé sur des retours d'expérience. S'y ajoute la coordination avec la région et les départements limitrophes concernés : **Identification, éclosion, assistance, coopération, support, facilitation.**

Un niveau **local** par bassin de projet porté et piloté par les acteurs locaux, avec l'appui du niveau régional lorsque nécessaire : **concertation, action, animation, pilotage opérationnel, participation.**



Recommandation 1

Identifier des bassins de voisinage territoires de projet à potentiel, en coopération au cas par cas avec la Région voisine, et suivre les dossiers

La Région devrait confier à un vice-président dédié une mission d'aide à l'éclosion de projets de voisinage , en concertation avec la Région voisine et d'accompagnement de la démarche. Ce vice-président devrait s'appuyer sur les conseillers régionaux et leurs relais locaux (élus, chambres professionnelles, associations...) susceptibles d'entrer dans cette approche pour identifier les potentiels.

Le CESER suggère que ces personnes membres de l'assemblée régionale Auvergne-Rhône-Alpes s'organisent autour du vice-président pour identifier au cas par cas des territoires :

- où un besoin est identifié.

- où les acteurs locaux du bassin de voisinage seraient porteurs d'initiatives concrètes pour forger leur avenir.
- où ces initiatives doivent être partagées avec la Région voisine.

Dans un second temps, une fois les projets identifiés, ce vice-président assisté d'un comité resserré de coordination composé de personnes représentatives des territoires de bordure, suivrait les projets. Le vice-président aurait pour principales missions d'organiser la coopération entre régions, l'assistance aux projets identifiés, apporter de la fluidité entre les différents intervenants, et assurer un retour d'expérience sur les dossiers....

Recommandation 2

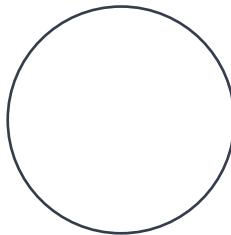
Mettre en œuvre un portage local sur initiatives du terrain, à l'échelle du bassin de voisinage

Il convient de définir un projet global, sur le long terme avec des objectifs quantifiables, assez précis pour donner un cadre lisible par tous, avec cependant une souplesse qui permette l'appropriation.

Ceci suppose de recenser par enquête les problématiques spécifiques du bassin, de rechercher comment les transformer en atouts à valoriser. L'objectif doit viser à faire du bassin de voisinage un territoire de développement porteur de valeur ajoutée au bénéfice des populations et de l'intérêt général.

Il faut mettre en place l'organe local de pilotage dont la structure dépend du périmètre, du contexte, de la nature et de la taille du projet. Le CESER rappelle aussi (cf sa contribution de 2021 « Une ingénierie de projet au service des territoires ») combien la première

condition de succès d'un projet réside dans la qualité humaine du pilote, une personne supportée par un collectif, pour inspirer confiance et élan pour agir. C'est un « entrepreneur du territoire » qui est nécessaire pour apporter compétence, implication, capacité d'ouverture, maîtrise des choix politiques, direction des prestataires.



Recommandation 3

Instaurer un accompagnement par la Région, en support, avec si nécessaire l'Etat

La Région pourrait apporter une ingénierie, des supports professionnels adaptés sur mesure pour faire émerger une intelligence collective, organiser une communication ciblée.

Il faut des responsables impliqués et dûment mandatés pour impulser, organiser et coordonner les cadres d'échanges entre les régions et départements concernés et si nécessaire arbitrer.

En tout état de cause ceci ne nécessite pas un budget important : on peut optimiser les bonnes pratiques.

L'engagement des régions doit être matérialisé par des engagements budgétaires régionaux pluriannuels mutualisées et sanctuarisés, même modestes.

La fluidité des échanges notamment avec les services de l'Etat pourrait être renforcée pour des situations particulières par un appui de l'Etat à travers un haut fonctionnaire facilitateur ayant autorité (ex-sous-préfet, haut-commissaire ...).

On peut s'inspirer de plusieurs modèles de gouvernance comme par exemple celui des PNR.

Recommandation 4

Assurer les conditions de la réussite

- Bien identifier les projets créateurs de valeur ajoutée pour les populations et l'intérêt général.

Il s'agit de susciter l'envie localement et de l'accompagner. Les initiatives locales doivent s'inscrire dans une trajectoire en dégageant des valeurs ajoutées clairement identifiées

La Région devrait identifier deux projets par an, pour mettre en œuvre pas à pas cette approche.

- Coupler savoir-faire et évaluation en permanence

Expérimentations et partage de bonnes pratiques sont à développer et à faire suivre d'une évaluation systématique. Les projets doivent être dotés d'indicateurs de suivi.

Une évaluation permanente est nécessaire, en recherchant l'efficience, l'efficacité, l'appréciation de la perception sur le terrain, la valeur d'usage au bénéfice des populations. Il convient de s'assurer de suivre l'adéquation des travaux réalisés pour chaque projet.

- Créer un climat de confiance entre les exécutifs régionaux concernés avec pour seule cible l'intérêt du bassin de voisinage et des populations.
- Maîtriser le budget par des pilotages au plus près du terrain, des mutualisations entre régions, une optimisation dans les process, des dossiers plus solides vis-à-vis de l'Europe, ou de l'Etat.



Conclusion

Pour que les fractures deviennent des coutures

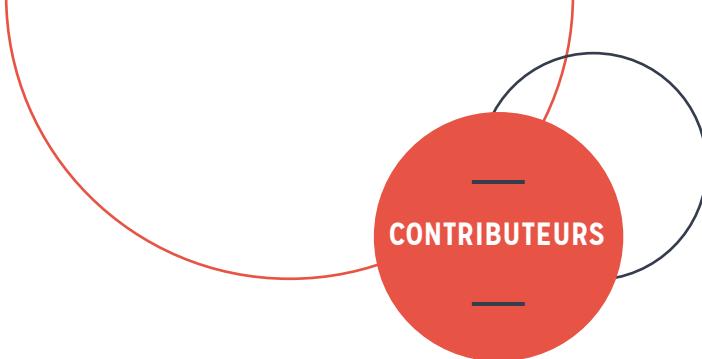
Sur la base de témoignages recueillis auprès d'acteurs de terrain aux limites de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER met en évidence l'existence de bassins de voisinage partageant des problématiques singulières. Une intervention coordonnée à double niveau local et régional doit permettre de dépasser les difficultés et de développer de nouvelles opportunités de projets créateurs de valeur pour les territoires concernés, et plus globalement pour l'intérêt régional.

Le CESER estime que la Région doit s'emparer de cette question, dans l'esprit d'un des objectifs du SRADDET visant à inscrire le développement régional dans les dynamiques interrégionales.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- CESER Rhône-Alpes, CESER Provence Alpes Côte d'Azur, CESER Languedoc Roussillon, CESER Bourgogne, CESER Franche Comté, *Plan Rhône au-delà de 2013, Proposition des CESER du Sud Est* - 24 pages - octobre 2012
- CESER Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Sud, Fret fluvial Rhône Saône enjeux et problématiques Expression commune - 56 pages - juillet 2023
- CESER Auvergne-Rhône-Alpes, *Le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes : ambitions et défis* - Juillet 2017
- CESER Auvergne-Rhône-Alpes, *Ambition Territoires 2030, 7 clés pour réussir* - 47 pages - juillet 2018
- CESER Auvergne-Rhône-Alpes, *SRADDET- Faire du schéma régional une vision d'avenir* - juillet 2019
- CESER Auvergne-Rhône-Alpes, *Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes* - 75 pages - décembre 2020
- CESER Auvergne-Rhône-Alpes, *Une ingénierie de projet au service des territoires* - 42 pages - décembre 2021
- CESER Rhône-Alpes, *Pour un management territorial en Rhône-Alpes. Quelle dynamique de projets structurant l'aménagement du territoire* - 52 pages - décembre 2011
- CESER Rhône-Alpes, *Fait métropolitain et fait régional en Rhône-Alpes* - 70 pages - décembre 2015
- Région Auvergne-Rhône-Alpes, *Ambition Territoires 2030 SRADDET rapport d'objectifs* -avril 2023 - 234 pages



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Philippe DESSERTINE**

Président de la commission

► **Patricia MERENDET**

3^{ème} vice-présidente déléguée, référente de la commission

► **Jocelyne ROCHE**

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège

1*

- BOISSELON Alain (UNICEM)
- BORDES Claude (UIMM)
- CABUT Bruno (U2P-UNAPL)
- COMBRONDE Cécile (Transports)
- GIROD Pierre (CMA)
- IMBERTON Emmanuel (CPME)
- LAMIRAND Georges (COORD RURALE)

Collège

2*

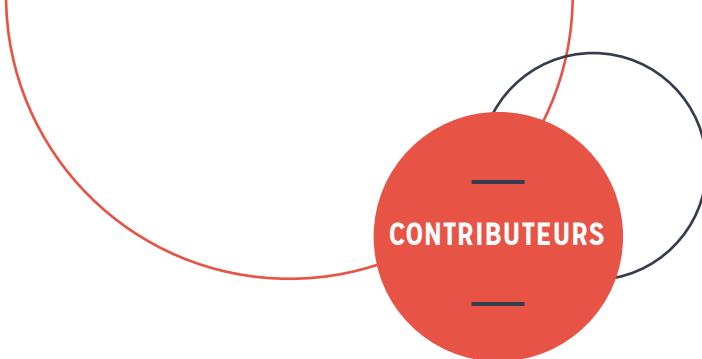
- BARRAT Jean (CFDT)
- CARDINAUX Lionel (CGT)
- DEVY Eric (FO)
- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HERAUD Marta (UNSA)
- JACQUIER Claudine (CFDT)
- LEYRE Michèle (FO)
- MARGERIT Laurence (CGT)

Collèges

3* et 4*

- AUBRY Marc (MUTUALITE)
- BENOIT Jean-Marie (PARENTS ELEVES)
- COLLONGE Martine (Personnalité qualifiée)
- de MONTGOLFIER Annick (FNAUT)
- MANET Louis (Personnalité qualifiée)
- MERCIER Chantal (Personnalité qualifiée)
- NODIN Alain (CONSOMMATEURS)

* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- MARCAGGI Christophe (U2P-UNAPL)
- MEUNIER Patrick (Travaux publics)
- NIGAY Henri (ARIA)
- OLEKSIAK Bernadette (CMA)
- PANSERI Anne Sophie (CCI)
- RENIE Stanislas (CCI)
- SIQUIER Marie-Amandine (CCI)
- VIVIN Françoise (EDF)

Collège

2*

- MEOUYSSE Anne (CGT)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PELLORCE Pascal (CGT)
- PUECH Marilyne (CFDT)
- SEGAULT Hélène (FO)
- TRINCA Christiane (SOLIDAIRES)

Collèges

3* et 4*

- RIGOLLET Johann (TOURISME)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VIALLON Christian (HANDICAP)

* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées

Remerciements

BERNARD Mathias, Professeur des Universités en histoire contemporaine, Université de Clermont Auvergne

BESSON Dominique, Ancien Président de l'Office du tourisme (interrégional) et vice-président du PNR des Baronnies

CHARVERON Philippe, Maire de Reugny (Allier)

CLOTA Thierry, Membre de la CCI du Vaucluse

COISSIEUX Valérie, Présidente de la Chambre des Métiers du Vaucluse

COURTOIS Jean-Patrick, Maire de Mâcon, Président de Maconnais Beaujolais Agglomération

DUPUY Paul-Henry, Commissaire de massif du Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central, Préfecture du Puy-de-Dôme

FICHET Thibaud, Responsable de l'antenne régionale de l'Ain des transports collectifs routiers du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

LEBECQUE Margaux, Directrice adjointe du PNR Haut-Jura

MAILLOT Romain, Délégué général auprès de la Préfète de bassin

MAREAU Elodie, Sous-préfète du Cantal déléguée au développement économique

MARTIN Jean Louis, Maire de Taulignan

MILLET Nicolas, Vice-président de la Société d'Économie Politique et Sociale de Lyon SEPL

MOMMET Thierry, Membre de la Chambre d'Agriculture de la Drôme

MURATET Catherine, Responsable de l'antenne régionale de l'Ain des transports collectifs routiers du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

REGNIER Frédéric, Président de la Chambre des métiers de la Drôme

RIEUTORT Laurent, Professeur de géographie, Université de Clermont Auvergne

ROLANDEAU Mathilde, Directrice syndicat mixte Rhône Provence Baronnies

ROYANNEZ Jean-Pierre, Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme

SANTAMARIA Magalie, Responsable de service Montagne et Fleuve du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

VALAYER Pierre André, Président de la communauté de communes Enclave des papes Pays de Grignan

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Patrick MEUNIER, Au nom du collège 1

Depuis plusieurs années, le CESER contribue à améliorer l'avenir des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette contribution doit permettre de dégager des pistes pragmatiques de progrès sur l'interface d'Auvergne-Rhône-Alpes avec les régions et pays de son voisinage.

A cette fin, comment les bordures sont-elles déjà ou peuvent-elles devenir des coutures plutôt que des barrières voire des fractures ?

Le collège 1 propose de construire pour un intérêt général tourné vers l'avenir, s'affranchissant des limites purement institutionnelles pour valoriser des fonctionnalités ancrées dans les réalités économiques, sociales et dans les structures mentales profondes des territoires.

Le CESER a procédé à neuf auditions pour appréhender des expériences dans différents territoires charnières d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- au Nord-Ouest, le Val de Cher et Pays de Montluçon,
- au Nord, le Maconnais,
- au Nord Est, le Haut Jura,
- au Sud-Ouest, le Cantal,
- au Sud, la Drome provençale et l'enclave des Papes.

Le succès indéniable de certaines démarches telles que :

- celle de l'axe Méditerranée Rhône Saône sur la supply chain, au-delà de la seule logistique,
- celles sur les schémas de massifs ou les plans Rhône Saône et Loire , lesquels trouvent une véritable déclinaison opérationnelle jusqu'en 2027 dans des contrats de plan interrégionaux.

Cette dynamique de coopération devra être relancée entre deux Régions par le projet des jeux olympiques d'hiver dans les Alpes où le CESER entend apporter sa contribution.

Dans la présente contribution, le CESER cible ses recommandations pour bâtir aux côtés des politiques régionales thématiques une politique régionale opérationnelle de bassins de voisinage dans les marches d'Auvergne Rhône Alpes.

Comment en faire des territoires où la difficulté se transformeraient en opportunité ?

Le collège 1 propose une approche à deux niveaux.

Un premier niveau **régional** d'identification des territoires concernés, des projets proposés par les acteurs locaux, d'aide et de support aux projets, et de suivi qualitatif basé sur des retours d'expérience. S'y ajoute la coordination avec la région limitrophe concernée.

Un second niveau **local** par bassin de projet, piloté localement par les porteurs du projet, avec l'appui du niveau régional lorsque nécessaire.

Le collège 1 propose d'identifier des bassins de voisinage territoires de projet à potentiel, en coopération au cas par cas avec la Région voisine.

Nous pensons que la Région devrait confier à un vice-président dédié une mission d'aide à

l'éclosion de projets de voisinage, en concertation avec la Région voisine et d'accompagnement de la démarche. Ce vice-président devrait s'appuyer sur les conseillers régionaux et leurs relais locaux (élus, chambres professionnelles, associations...) susceptibles d'entrer dans cette approche pour identifier les potentiels.

Le portage doit être local sur initiatives du terrain, à l'échelle du bassin de voisinage. L'économie de nos artisans et nos commerçants sont en première ligne de ces territoires de voisinage, nos propositions les soutiennent

Il convient de définir un projet global, sur le long terme avec des objectifs quantifiables, assez précis pour donner un cadre lisible pour tous, les problématiques spécifiques du bassin, de rechercher comment les transformer en atouts à valoriser. L'objectif doit viser à faire du territoire une charnière et de ne pas en rester le cas échéant au constat d'un no man's land.

Il faudra mettre en place l'organe local de pilotage dont la structure dépend du périmètre, du contexte et de la taille du projet

Un accompagnement par la Région, en support, avec parfois l'Etat. La Région pourrait apporter une ingénierie, des supports professionnels adaptés sur mesure pour faire émerger une intelligence collective, organiser une communication ciblée.

Il faut des responsables investis pour impulser, organiser et coordonner les cadres d'échanges entre les régions et départements concernés et si nécessaire pour arbitrer,

La fluidité des échanges notamment avec les services de l'Etat pourrait être renforcée pour des situations particulières par un appui de l'Etat à travers un haut fonctionnaire facilitateur (ex-sous-préfet, haut-commissaire...).

On peut s'inspirer du modèle de gouvernance des PNR.

Les conditions de réussite Bien identifier les bons projets créateurs de valeur ajoutée.

Le collège 1 propose d'allier savoir-faire et évaluation en permanence et Créer un climat de confiance entre les exécutifs régionaux concernés avec pour seule cible l'intérêt du bassin de voisinage et de ses habitants.

Le collège 1 propose de monter des projets en inscrivant des **initiatives locales dans une trajectoire, avec des lignes directrices prospectives, pour créer de la valeur ajoutée**

Il s'agit de susciter l'envie localement et de l'accompagner.

La région devrait identifier 2 projets par an, pour mettre en œuvre pas à pas cette approche

Expérimentations et bonnes pratiques sont à multiplier, suivies d'une évaluation systématique : les projets doivent être dotés d'indicateurs de suivi.

Une évaluation permanente est nécessaire, en recherchant l'efficience, l'efficacité, l'appréciation de la perception sur le terrain, la valeur d'usage au bénéfice des utilisateurs. Il convient de s'assurer de suivre l'adéquation des travaux réalisés pour chaque projet.

Sauf expression individuelle, le collège employeur votera pour.

► **INTERVENTION D'Agnès NINNI, Au nom de la CFDT**

Monsieur le président, mesdames Messieurs les vice-présidents, Monsieur le président de la commission 4, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

la CFDT remercie les intervenants pour la qualité de leurs présentations et tout particulièrement les intervenants des territoires étudiés.

Au-delà des politiques territoriales nationales et régionales.

C'est de la vie des habitantes et des habitants qu'il s'agit.

C'est de la possibilité ou non de construire des politiques pragmatiques à l'échelle des collectivités territoriales en limite de région.

C'est de l'importance d'apporter des solutions pour réduire les inégalités entre les habitants de la région AURA et d'un territoire aux limites de celle-ci.

L'étude a confirmé que :

- Les inégalités sont spécifiques à chaque territoire, cela a pu être le berceau de mécontentement type gilet jaune.
- Les habitants peuvent avoir un sentiment d'appartenance à leur terroir, ce qui peut être une richesse et le moteur pour inventer des solutions et rénover le dialogue territorial.

Pour la CFDT, les politiques territoriales doivent permettre de construire des relations inter région pour améliorer la vie quotidienne des résidants: accès à la culture, à la santé, à l'école, aux équipements sportifs, aux administrations, aux transports en commun, etc... malgré des politiques régionales et départementales variées.

Notre étude n'est pas une fin en soi. Fracture ou couture ? L'étude n'apporte pas de réponse. Cependant elle a le mérite de mettre en lumière par ces cas d'étude la diversité des problèmes auxquels sont confrontés les territoires étudiés et de la possibilité de créer des synergies dans le cadre de dialogue territorial.

La CFDT donne un avis favorable à cette contribution et remercie une fois de plus Michel Rxxx pour son expertise et son engagement.

►INTERVENTION DE Pascal PELLORCE, Au nom de la CGT, de la FSU et de l'UNSA

Cette contribution présentée en plénière s'inscrit dans la continuité du travail de la commission 4 depuis la mandature précédente sur la notion de territoires et des leviers permettant de dynamiser ces espaces dans toute leur diversité.

Le Territoire comme un espace social collectif pouvant contribuer à un aménagement social, environnemental et économique équilibré dans lesquels pourraient vivre et travailler les habitants d'une région. C'est bien la dimension de l'humain, des interrelations sociales avant tout qui doivent être retenues.

Dans la continuité de la contribution de décembre 2020 intitulée quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes, la Commission avait souhaité prolonger son travail et approfondir la thématique de l'ingénierie territoriale.

L'action publique constitue un maillon essentiel de cet équilibre territorial. En ce qui concerne notre région, la logique de projet de territoire s'est effacée au profit d'une logique de guichet.

De plus, les politiques publiques et leurs dispositifs sont désormais orientés vers l'innovation, la compétitivité, l'excellence, la créativité et l'attractivité. En focalisant sur la compétitivité, la conception d'égalité des territoires s'efface devant leur mise en concurrence quel que soit l'échelon. Cette évolution de l'action publique influe sur l'aménagement territorial et la synergie des acteurs.

Ainsi, aucun dispositif ne peut s'affranchir d'une synergie collective associant tous les acteurs d'un territoire.

Ce principe est d'autant plus important lorsqu'un territoire s'articule avec des territoires limitrophes de proximité immédiate mais d'autorité administrative différente. Il peut alors faire couture ou fracture.

Le CESER, dans la contribution présentée ce jour s'est donc attaché à l'étude des relations interrégionales, notamment par l'audition de 9 territoires afin d'appréhender des expériences dans différents Territoires charnières d'Auvergne-Rhône-Alpes et s'est déplacé dans l'enclave du Vaucluse qui constitue un exemple singulier et très intéressant : leurs habitants développant un même sentiment d'appartenance permettant d'évoquer la notion de bassins de voisinage entre deux Régions qui peuvent développer des politiques différentes.

Ces politiques différentes peuvent accroître les difficultés de gestion, amplifier les délais de mise en œuvre de projets territoriaux, complexifier la vie des habitants, et le développement des entreprises. Dès lors, le rôle de la conférence des maires est essentiel, ainsi que la coopération et le dialogue des différents acteurs locaux.

Nous partageons les recommandations du CESER, notamment celle de relancer une ambition interrégionale, hors de toute compétition entre Régions.

Cependant, nous tenons aussi à réaffirmer l'importance de l'action du service public comme outil au service des coutures des territoires.

La qualité du service public repose sur trois fondements :

- Égalité d'accès et de traitement ;
- Continuité (fonctionnement permanent du service public sur l'ensemble du territoire) ;
- Adaptabilité (qui permet d'ajuster le contenu du service public avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers).

Or, la compétitivité exacerbée, la mise en concurrence, fracturent nos territoires. Nous pourrions développer largement sur des modalités d'innovation au service de l'intérêt général mais retenons l'exemple des transports.

Les besoins de services publics et l'aménagement des territoires devraient être les seuls prismes par lesquels le sujet de la mobilité devrait être abordé. Le ferroviaire public est un des atouts pour la région AuRA et les territoires voisins dans la mesure où les moyens financiers, humains et matériels sont mis en conséquence pour que cela fonctionne au service d'une même entité et non pas à différents opérateurs privés qui engendrent des coûts supplémentaires et une complexité dans la gestion et la continuité des déplacements.

Par ailleurs, le manque de volonté d'un financement à la hauteur, et dans les délais, des enjeux de mobilité pour notre région, annoncée comme la mieux gérée de France, démontre le manque de volonté de l'exécutif régional, et de l'État, de s'impliquer immédiatement et pour longtemps dans des orientations qui répondent aux besoins de déplacement des populations et des marchandises.

Ainsi l'exemple de l'annonce de l'ouverture d'une ligne OUIGO Lyon - Bordeaux passant par Paris signe l'abandon définitif des deux lignes historiques : Limoges - Montluçon et Brive -Tulle - Clermont-Ferrand, pourtant essentielles pendant des décennies pour les usagers, travailleurs, étudiants et touristes traversant l'axe est-ouest du Massif Central. Aujourd'hui, l'une est fermée, l'autre largement sous-utilisée, avec « trains supprimés, dessertes réduites à portion congrue, infrastructures laissées à l'abandon, gares fermées ».

Le détour par Paris ne répond qu'à un intérêt économique, en concurrence avec l'avion entre deux métropoles, mais au détriment des territoires ruraux et des villes moyennes de régions limitrophes. Ce projet constitue un exemple d'une fracture territoriale et une insulte aux habitants du Massif Central. Et que penser des trop nombreuses différences de tarification dans les transports de voyageurs, sous compétence régionale en qualité d'Autorités Organisatrices de Mobilités, où la tarification solidaire offre une réduction du tarif de base SNCF de 75 % en région AURA et de 90 % en région SUD PACA ou du tarif des transports scolaires s'élèvent à 120 euros par an dans la Drôme et gratuit dans le Gard voisin ? Sachant que la disparité des offres est reconnue comme un frein à l'utilisation des transports en commun.

Nous remercions chaleureusement Michel Rxxx pour le travail et l'expertise apportée à la commission 4 durant nos mandats.

La CGT, FSU et UNSA voteront l'avis.

► INTERVENTION DE Christian VIALON, Au nom des collèges 3-4

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-présidentes et présidents, mesdames et messieurs les membres de la délégation régionale, mesdames, messieurs, cher.e.s collègues,

C'est au nom du Collège 3-4 que j'ai l'honneur d'intervenir pour exprimer le point de vue du collège sur le projet de contribution qui nous est soumis par la Commission 4 sous l'intitulé « *Fractures et coutures d'Auvergne-Rhône-Alpes avec les régions limitrophes* ».

C'est à l'examen d'un sujet « *marginal* » que nous convie la Commission 4, marginal non pas parce qu'il serait de peu d'importance ou éloigné de ce que devraient être les préoccupations du CESER – il suffit d'ailleurs de considérer la richesse et la densité du projet de contribution pour se convaincre du contraire - mais marginal au sens littéral du terme, la marge entendue comme lieu de passage, de transition voire de conflictualité. La Commission 4 a choisi, en effet, de s'intéresser à ce qu'il se passe aux « *frontières* », même si le terme est juridiquement impropre, en tout cas aux limites de notre région pour considérer ce que sont les interfaces qui se mettent ou non en place, comment elles fonctionnent, quels effets elles produisent, comment elles sont vécues. De ce point de vue le titre du projet - « *Fractures et coutures d'Auvergne-Rhône-Alpes avec les régions limitrophes* » - est tout à fait bienvenu et en soi déjà éclairant.

Les travaux de la Commission 4 sur ce thème s'inscrivent dans la continuité longue des travaux du CESER. Ainsi, par exemple, les réflexions sur le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), la contribution de 2020 « *Quand la diversité des territoires dynamise Auvergne-Rhône-Alpes* », celle de 2021 « *une ingénierie de projet au service des territoires* » ou, plus près de nous encore la contribution sur « *Le fait transfrontalier entre Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse lémanique* » que nous avons adoptée lors de la précédente Assemblée plénière.

D'emblée le projet qui nous est soumis reprend avec force l'affirmation que « *la Région n'est pas une île et interagit avec son voisinage* ». Il s'agit donc de prolonger la réflexion sur les territoires par une approche sur les articulations avec les espaces contigus à Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi les travaux de la commission 4 ont-ils porté sur les interfaces. Ces interfaces peuvent être appréhendées sous différents angles : des marqueurs d'identité forte, voire des fronts, des marches, des espaces charnières, des confins, presque espaces de relégation ou au contraire des lieux de passages dédiés à l'intégration. Le projet de contribution souligne que, selon leur gouvernance, ces espaces peuvent se muer en fractures ou coutures. Cela justifie pleinement que le CESER, en ce qu'il représente la société civile, s'empare du sujet.

Une typologie des territoires d'interface qui en montre la diversité est d'ailleurs proposée dans le projet. Ainsi peut-on distinguer :

- Des territoires urbains et dynamiques, à l'image du Chablais au Roannais, et le Tricastin.
- des territoires ruraux productifs mais fragiles, comme le Brionnais, le Bourbonnais, le Puy de Dôme, la Margeride, la Drome provençale.
- des territoires urbains et touristiques à forte économie résidentielle dans les Savoie ou l'Oisans.
- des territoires ruraux vieillissants en perte démographique dans les Baronnies, la Maurienne, les Cévennes, le Cantal.

Le projet met en évidence l'importance de la dimension des structurations en réseau dans le fonctionnement de ces interfaces et dans l'existence même des individus qui les peuplent. Plus encore que par le passé les sociétés contemporaines vivent à l'heure de l'économie relationnelle, de la mise en place des liens forts et des liens faibles qui relient les individus. Il y aurait sans doute matière de ce point de vue à poursuivre la réflexion sur la thématique des interfaces et des réseaux à l'éclairage des effets de la désintermédiation, de la transformation numérique des territoires et des systèmes techniques numériques personnels ceci quand bien même, et peut-être est-ce ce paradoxe qui mérite d'être étudié, le projet indique que c'est par ses spécificités locales, ses traditions, son savoir-faire, ses racines culturelles qu'un territoire peut valoriser des ressorts de développement.

La place manque ici pour mettre en valeur devant vous la diversité, l'importance et la pertinence

des auditions auxquelles la Commission 4 a procédé. Je voudrais insister tout particulièrement sur l'étude des problématiques envisagées autour du cas pratique de l'Enclave de Valréas articulant le sud Drôme - et donc la région AuRA - et le nord Vaucluse - et donc la région Sud Provence, Alpes Côte d'Azur. Nous ne sommes pas ici face à une situation récente qui serait le résultat d'un délire administratif ou technocratique mais du lointain héritage historique des Etats pontificaux, au début du XIVème siècle, réalité par certains côtés aberrante mais à laquelle les populations sont indiscutablement attachées. C'est donc in vivo que la Commission 4 nous convie avec le concours des acteurs locaux à étudier, dans le microcosme de ce coin de Provence, fractures et coutures pour en faire ressortir la complexité, voire les incohérences, mais aussi les atouts qui permettent de dépasser cette complexité pour retenir le meilleur des deux mondes.

Le collège 3-4 tient à mettre particulièrement en évidence un des enseignements qui se dégagent du projet de contribution à savoir l'importance du facteur humain. Par-delà les discours convenus sur la société normative, le prétendu millefeuille administratif, le projet de contribution, s'appuyant sur un nombre important d'auditions de grande qualité, fait la démonstration que lorsqu'on met l'humain au centre, que l'on prend en compte les individus, que l'on coordonne par l'intervention humaine les actions entreprises il y a moyen de dépasser les difficultés et de renverser les obstacles.

C'est à cela qu'invitent les 4 recommandations formulées dans le projet de rapport ouvrant les voies possibles pour faire que les fractures, quand elles existent, deviennent des coutures. La Commission 4 estime in fine que la Région doit s'emparer de cette question, dans l'esprit d'un des objectifs du SRADDET visant à inscrire le développement régional dans les dynamiques interrégionales.

Le collège 3-4 félicite la commission et tout particulièrement son chargé d'étude, Michel Rxxx, pour le choix de ce sujet, la qualité du travail présenté et, sauf avis individuel contraire, se prononce pour l'approbation du projet de contribution.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 15 décembre 2025



164 ONT VOTE POUR
0 A VOTE CONTRE
0 S'EST ABSTENU

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas	P		
		SICQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	P		
1	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne	P		
		PANSERI Anne-Sophie			
1	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	P		
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra	P		
		IMBERTON Emmanuel	P		
1	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	P		
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne			
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe			
		ROBERT Anne-Marie			
1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIAK Bernadette			

P : Procuration

Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole		
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie		
Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	P	
	HOMETTE Marie-Odile		
France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre	P	
Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice		
UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude		
	PFISTER Françoise		
Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric		
Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick		
Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline	P	
Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)		
Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri		
Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)		
SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe		
Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise		
Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELON Alain		
L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P	
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P	
Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc		
	FONT Maryse		
	GUIGNAND Gilbert		
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine		
	CROZAT Jérôme	P	
Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo		
	LAUZIER Léa		
Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLOU Isabelle	P	
	MAISON Pierre		

P : Procuration

	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	P	
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick		
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P	
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles	P	
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte	P	
		BLANCHARD Paul	P	
		CANET Fabrice	P	
		CARDINAUX Lionel	P	
		DALMAS Patrick		
		FAURE Philippe	P	
		GELDHOF Nathalie	P	
		GENSEL Virginie	P	
		GRANATA Eric	P	
		GUICHARD Karine	P	
		MARGERIT Laurence	P	
		MEQUIGNON Christine	P	
		PELLORCE Pascal	P	
		PLANCHE Laëtitia	P	
2	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	SALA Chantal	P	
		SAUZEAT Sandrine	P	
		VIGOUROUX Eric	P	
		ALSAFRANA Colette	P	
		BADOR Laurent	P	
		BARRAT Jean	P	
		BAULAND Gisèle	P	
		CASALINO Françoise	P	

P : Procuration

2

	LAMOTTE Bruno		
	LE GAC Elisabeth		
	NINNI Agnès		
	PUECH Marilyne		
	ROBERTO Sansoro		
	SAILLANT Elisabeth		
	SCHMITT Isabelle		
	SIVARDIÈRE Patrick		
Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P	
	BOCHARD Frédéric	P	
	DEVY Eric		
	GILQUIN Jean-Pierre		
	LEYRE Michelle		
	LORENTE Jérémie		
	MERENDET Patricia		
	RICARD Claude		
	SEGAULT Hélène		
	TEMUR Hélène		
Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie		
	GRANDJEAN François		
	VERNET Sandrine		
Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis		
	GUERROUI Nassira		
	MILANETTI Nathalie		
	ROCHE Jocelyne		
	ROUSTAND Philippe	P	
	SAVTCHENKO-BELSKY Cyril		
Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine		
	HERAUD Marta	P	
	LELUC Gilles		

P : Procuration

2		LOHEZ Valérie		
		MYC Michel		
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna		
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane	P	
		VELARD Patrick		
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique		
	Caisse d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René		
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry		
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie		
	Union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	P	
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis		
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	P	
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas		
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désign(e)		
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy		
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis		
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	P	
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias		
		BERNARD Sébastien	P	
		DOMPNIER Nathalie		
		SURREL Hélène		
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie		
		MESSIÉ Christine		
		MEUNIER Frédérique		
		ZAKAR Saïd	P	
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale		
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe		
		MONNET Alexis		

P : Procuration

3

Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine		
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya		
	HOSTETTLER Thomas		
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain	P	
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine		
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann		
	ROSSI Sylvie		
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain	P	
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas		
	POISSON Patricia		
Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline		
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno		
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François		
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile	P	
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques		
	BOCHATON Alice		
	GRATALOUP Sylvain		
	VENEL Anne-Laure		
	Non désigné(e)		
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa		
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François		
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon		
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick		
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques		
Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste		
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian		

P : Procuration

3	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte		
		BONNEFOY Thomas		
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert		
		RESCHE-RIGON Frédérique		
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc		
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves	P	
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	P	
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy		
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard		
		PELLET Anne		
		WALBAUM Ludovic		
		RIALHE Anne		
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	P	
		COLLONGE Martine		
		MANET Louis		
		MERCIER Chantal		
		PEYREFITTE Carole		
		QUADRINI Antoine		
		VERNEY-CARRON Florence		

P : Procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Dans la continuité avec ses travaux pour développer les chaînes de valeur dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER s'intéresse aux relations de la région avec son voisinage.

Il développe d'abord la question des relations interrégionales à travers des focus sur l'axe Méditerranée Rhône-Saône et sur la politique de massif. Plus novateur, à partir d'études de terrain, il traite des interactions avec le voisinage immédiat en proposant la notion de bassin de voisinage, territoires de projet.

Il recommande de les identifier, de mettre en œuvre un portage local, d'instaurer un accompagnement par la Région, et d'assurer les conditions de la réussite : valeur ajoutée, savoir faire, confiance, maîtrise budgétaire. Ces bassins de voisinage pourraient ainsi trouver une opportunité nouvelle de transformer en solutions des difficultés, et en coutures des fractures.

TERRITOIRE | BASSIN DE VIE | INTERREGIONALITE | INTERFACE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : Michel PERES

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29